



Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

N° :2019-EM-0506
 Valable jusqu'au :13/10/2029
 Type de bâtiment :Habitation (en maison individuelle)
 Année de construction : ..2008
 Surface habitable :115.2 m²
 Adresse :36 chemin Milord
 64290 ESTIALESCQ

Date (visite) : 14/10/2019
 Diagnostiqueur : . Sylvie Pécastaing
 Certification : BUREAU VERITAS CERTIFICATION France
 n°2855199 obtenue le 24/05/2016
 Signature :

Propriétaire :
 Nom :M. et Mme François BRIOT
 Adresse :36 chemin Milord
 64290 ESTIALESCQ

Propriétaire des installations communes (s'il y a lieu) :
 Nom :
 Adresse :

Consommations annuelles par énergie

Obtenues par la méthode 3CL-DPE, version 1.3, estimées à l'immeuble / au logement, prix moyens des énergies indexés au 15 Août 2015

	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie
	détail par énergie et par usage en kWh _{EF}	détail par énergie et par usage en kWh _{EP}	
Chauffage	Electricité : 2 540 kWh _{EF}	6 552 kWh _{EP}	351 €
Eau chaude sanitaire	Electricité : 2 991 kWh _{EF}	7 717 kWh _{EP}	328 €
Refroidissement	Electricité : 461 kWh _{EF}	1 189 kWh _{EP}	64 €
CONSOMMATION D'ENERGIE POUR LES USAGES RECENSÉS	Electricité : 5 992 kWh _{EF}	15 458 kWh _{EP}	866 € (dont abonnement: 124 €)

Consommations énergétiques (En énergie primaire)

Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

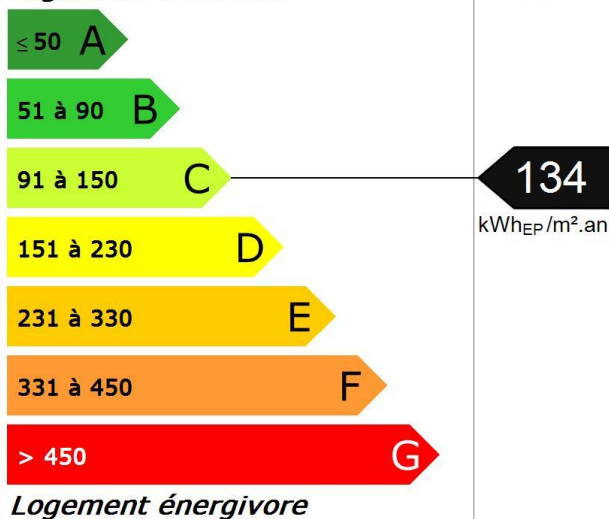
Consommation conventionnelle : **134 kWh_{EP}/m².an**
 sur la base d'estimations à l'immeuble / au logement

Émissions de gaz à effet de serre (GES)

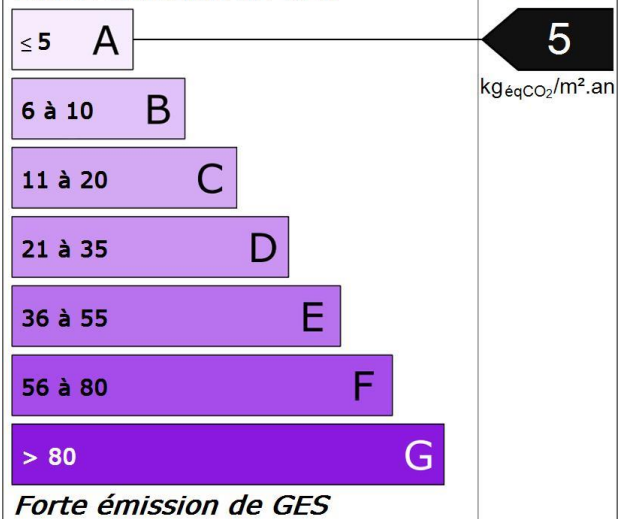
Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Estimation des émissions : **5 kg_{eqCO2}/m².an**

Logement économe



Faible émission de GES



Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

Descriptif du logement et de ses équipements

Logement	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, ventilation
Murs : Bloc béton creux d'épaisseur 20 cm ou moins donnant sur l'extérieur avec isolation intérieure (réalisée à partir de 2006) Mur en placoplâtre isolé donnant sur un local non chauffé Mur multicouches donnant sur un comble faiblement ventilé avec isolation intérieure	Système de chauffage : Pompe à chaleur air/air (divisé) - type split (système individuel) Emetteurs: Split	Système de production d'ECS : Chauffe-eau électrique installé il y a plus de 5 ans (contenance 300 L) (système individuel)
Toiture : Dalle béton donnant sur un comble faiblement ventilé avec isolation intérieure (réalisée à partir de 2006) sous combles perdus Combles aménagés sous rampants donnant sur l'extérieur avec isolation intérieure (réalisée à partir de 2006)	Panneaux rayonnants NFC (système individuel)	
Menuiseries : Portes-fenêtres coulissantes métal à rupture de ponts thermiques, double vitrage avec lame d'argon 16 mm à isolation renforcée et volets roulants pvc Portes-fenêtres pvc, double vitrage avec lame d'air 16 mm à isolation renforcée et volets roulants pvc Fenêtres pvc, double vitrage avec lame d'air 16 mm à isolation renforcée et volets roulants pvc Fenêtre oscillante bois, de toit double vitrage avec lame d'air sans protection solaire extérieure	Système de refroidissement : Pompe à chaleur (divisé) - type split	Système de ventilation : VMC SF Auto réglable après 82
Plancher bas : Dalle béton donnant sur un terre-plein avec isolation intrinsèque ou en sous-face	Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint : Sans objet	
Énergies renouvelables		Quantité d'énergie d'origine renouvelable : 0 kWh _{EP} /m ² .an
Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : Pompe à chaleur splits air/air		

Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Consommation conventionnelle

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu.

Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

Conditions standard

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

Constitution des étiquettes

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course. L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Usages recensés

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement.

Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps.

La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- Réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.

- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et de nettoyer régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Éclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres. Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, etc.) ne sont pas pris en compte. Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises. Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc.). La TVA est comptée au taux en vigueur.

Mesures d'amélioration	Nouvelle conso. Conventionnelle	Effort d'investissement*	Économies	Rapidité du retour sur investissement*	Crédit d'impôt
Installation d'un programmateur	131	€€€	*	◆	30%
Recommandation : Envisager la mise en place d'une horloge de programmation pour le système de chauffage/climatisation. Détail : On choisira de préférence un programmateur simple d'emploi. Il existe des thermostats à commande radio pour éviter les câbles de liaison et certains ont une commande téléphonique intégrée pour un pilotage à distance.					
Installation d'une VMC hygroréglable	124	€€	*	◆◆	-
Recommandation : Mettre en place une ventilation mécanique contrôlée hygroréglable. Détail : La VMC permet de renouveler l'air intérieur en fonction de l'humidité présente dans les pièces. La ventilation en sera donc optimum, ce qui limite les déperditions de chaleur en hiver					
Remplacement de l'ECS existant par un ECS thermodynamique	96	€€€	**	◆	-
Recommandation : Lors du remplacement envisager un équipement performant type ECS thermodynamique. Détail : Remplacer par un chauffe-eau thermodynamique. Il est recommandé de régler la température à 55°C et de le faire fonctionner de préférence pendant les heures creuses. Pendant les périodes d'inoccupation importante, vous pouvez arrêter le système de chaude sanitaire et faire une remise en température si possible à plus de 60°C avant usage.					

* Calculé sans tenir compte d'un éventuel crédit d'impôt

Légende		
Économies	Effort d'investissement	Rapidité du retour sur investissement
* : moins de 100 € TTC/an	€ : moins de 200 € TTC	◆◆◆◆ : moins de 5 ans
** : de 100 à 200 € TTC/an	€€ : de 200 à 1000 € TTC	◆◆◆ : de 5 à 10 ans
*** : de 200 à 300 € TTC/an	€€€ : de 1000 à 5000 € TTC	◆◆ : de 10 à 15 ans
**** : plus de 300 € TTC/an	€€€€ : plus de 5000 € TTC	◆ : plus de 15 ans

Commentaires : Sans objet

Références réglementaires et logiciel utilisés : Article L134-4-2 du CCH et décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, arrêté du 27 janvier 2012 relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêté du 17 octobre 2012, arrêté du 1er décembre 2015, 22 mars 2017, arrêts du 8 février 2012, décret 2006-1653, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010. Logiciel utilisé : LICIEL Diagnostics v4.

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y !

www.impots.gouv.fr

Pour plus d'informations : www.developpement-durable.gouv.fr ou www.ademe.fr

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **BUREAU VERITAS CERTIFICATION France - Le Guillaumet 92046 PARIS LA DEFENSE CEDEX (détail sur www.cofrac.fr programme n°4-4-11)**

Référence du logiciel validé : LICIEL Diagnostics v4

Référence du DPE : 2019-EM-0506

Diagnostic de performance énergétique

Fiche Technique

Cette page recense les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur dans la méthode de calcul pour en évaluer la consommation énergétique.

En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr).

Catégorie	Données d'entrée	Valeurs renseignées	
Généralité	Département	64 Pyrénées Atlantiques	
	Altitude	285 m	
	Type de bâtiment	Maison Individuelle	
	Année de construction	2008	
	Surface habitable du lot	115.2 m ²	
	Nombre de niveau	1,5	
	Hauteur moyenne sous plafond	2,5 m	
	Nombre de logement du bâtiment	1	
Caractéristiques des murs		Bloc béton creux d'épaisseur 20 cm ou moins donnant sur l'extérieur avec isolation intérieure (réalisée à partir de 2006) Surface : 14 m ² , Donnant sur : l'extérieur, U : 0,36 W/m ² C, b : 1	
		Bloc béton creux d'épaisseur 20 cm ou moins donnant sur l'extérieur avec isolation intérieure (réalisée à partir de 2006) Surface : 18 m ² , Donnant sur : l'extérieur, U : 0,36 W/m ² C, b : 1	
		Bloc béton creux d'épaisseur 20 cm ou moins donnant sur l'extérieur avec isolation intérieure (réalisée à partir de 2006) Surface : 33 m ² , Donnant sur : l'extérieur, U : 0,36 W/m ² C, b : 1	
		Bloc béton creux d'épaisseur 20 cm ou moins donnant sur l'extérieur avec isolation intérieure (réalisée à partir de 2006) Surface : 21 m ² , Donnant sur : l'extérieur, U : 0,36 W/m ² C, b : 1	
		Mur en placoplâtre isolé donnant sur un local non chauffé Surface : 3 m ² , Donnant sur : un comble faiblement ventilé, U : 0,32 W/m ² C, b : 0,8	
		Bloc béton creux d'épaisseur 20 cm ou moins donnant sur l'extérieur avec isolation intérieure (réalisée à partir de 2006) Surface : 8 m ² , Donnant sur : l'extérieur, U : 0,36 W/m ² C, b : 1	
		Mur en placoplâtre isolé donnant sur un local non chauffé Surface : 7 m ² , Donnant sur : un comble faiblement ventilé, U : 0,32 W/m ² C, b : 0,9	
		Mur multicouches donnant sur un comble faiblement ventilé avec isolation intérieure Surface : 10 m ² , Donnant sur : un comble faiblement ventilé, U : 0,75 W/m ² C, b : 0,95	
	Caractéristiques des planchers		Dalle béton donnant sur un terre-plein avec isolation intrinsèque ou en sous-face Surface : 98 m ² , Donnant sur : un terre-plein, U : 0,26 W/m ² C, b : 1
		Caractéristiques des plafonds	
	Combles aménagés sous rampants donnant sur l'extérieur avec isolation intérieure Surface : 32 m ² , Donnant sur : l'extérieur, U : 0,19 W/m ² C, b : 1		
Caractéristiques des baies		Portes-fenêtres coulissantes métal à rupture de ponts thermiques, orientées Sud, double vitrage avec lame d'argon 16 mm à isolation renforcée et volets roulants pvc Surface : 10,32 m ² , Orientation : Sud, Inclinaison : > 75 °, Absence de masque, Ujn : 2,2 W/m ² C, Uw : 2,8 W/m ² C, b : 1	
		Portes-fenêtres coulissantes pvc, orientées Sud, double vitrage avec lame d'air 16 mm à isolation renforcée et volets roulants pvc Surface : 10,28 m ² , Orientation : Sud, Inclinaison : > 75 °, Absence de masque, Ujn : 2 W/m ² C, Uw : 2,4 W/m ² C, b : 1	
		Fenêtres battantes pvc, orientées Est, double vitrage avec lame d'air 16 mm à isolation renforcée et volets roulants pvc Surface : 3,45 m ² , Orientation : Est, Inclinaison : > 75 °, Absence de masque, Ujn : 1,8 W/m ² C, Uw : 2,2 W/m ² C, b : 1	
		Fenêtres battantes pvc, orientées Nord, double vitrage avec lame d'air 16 mm à isolation renforcée et volets roulants pvc Surface : 0,92 m ² , Orientation : Nord, Inclinaison : > 75 °, Absence de masque, Ujn : 1,8 W/m ² C, Uw : 2,2 W/m ² C, b : 1	
		Fenêtres battantes pvc, orientées Ouest, double vitrage avec lame d'air 16 mm à isolation renforcée et volets roulants pvc Surface : 0,92 m ² , Orientation : Ouest, Inclinaison : > 75 °, Absence de masque, Ujn : 1,8 W/m ² C, Uw : 2,2 W/m ² C, b : 1	
		Fenêtres oscillantes bois, orientées Sud, de toit double vitrage avec lame d'air 16 mm sans protection solaire Surface : 1,35 m ² , Orientation : Sud, Inclinaison : > 75 °, Absence de masque,	

Ujn : 2,8 W/m²C, Uw : 2,8 W/m²C, b : 1

Caractéristiques des portes		
Système	Caractéristiques des ponts thermiques	Définition des ponts thermiques Liaison Mur Sud Ouest / Portes-fenêtres Sud : Psi : 0, Linéaire : 17,7 m, Liaison Mur Sud Ouest / Portes-fenêtres Sud : Psi : 0, Linéaire : 21,9 m, Liaison Mur Sud Est / Fenêtres Est : Psi : 0, Linéaire : 10,6 m, Liaison Mur Nord Est / Fenêtres Nord : Psi : 0, Linéaire : 3,9 m, Liaison Mur Nord Ouest / Fenêtres Ouest : Psi : 0, Linéaire : 3,9 m, Liaison Plafond 2 / Fenêtres Sud : Psi : 0,22, Linéaire : 4,64 m, Liaison Mur Sud Ouest / Plancher : Psi : 0,71, Linéaire : 13,89 m, Liaison Mur Sud Est / Plafond 1 : Psi : 0,07, Linéaire : 6,45 m, Liaison Mur Sud Est / Plancher : Psi : 0,71, Linéaire : 8,7 m, Liaison Mur Nord Est / Plancher : Psi : 0,71, Linéaire : 13,65 m, Liaison Mur Nord Ouest / Plancher : Psi : 0,71, Linéaire : 8,7 m
	Caractéristiques de la ventilation	VMC SF Auto réglable après 82 Qvareq : 1,7, Smea : 2, Q4pa/m ² : 496,6, Q4pa : 496,6, Hvent : 64,6, Hperm : 9,6
	Caractéristiques du chauffage	Pompe à chaleur (divisé) - type split (système individuel) Emetteurs: Split Re : 0,95, Rr : 0,96, Rd : 0,85, Rg : 2,2, Pn : 0, Fch : 0 Panneaux rayonnants NFC (système individuel) Re : 0,97, Rr : 0,99, Rd : 1, Rg : 1, Pn : 0, Fch : 0
	Caractéristiques de la production d'eau chaude sanitaire	Chauffe-eau électrique installé il y a plus de 5 ans (contenance 300 L) (système individuel) Beccs : 1813, Rd : 0,9, Rg : 1, Pn : 0, lecs : 1,65, Fecs : 0, Vs : 300L
	Caractéristiques de la climatisation	Pompe à chaleur (divisé) - type split R_clim : 4, Energie : Electrique

Explications personnalisées sur les éléments pouvant mener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

De manière générale, les écarts pouvant être observés entre les factures et l'estimation du Dpe peuvent être dus aux habitudes des occupants (température de consigne de chauffage plus élevé que 19°C, ouverture prolongée des baies en hiver, surutilisation de la climatisation...etc), à des consommations autres que celles répertoriées dans le DPE (ordinateur, TV, électroménager...etc).

La maison est utilisée environ 10 mois dans l'année et de manière continue, comme chambres d'hôtes, augmentant considérablement les consommations par rapport à un usage conventionnel. (les usages électroménagers cuisine, ECS, chauffage, climatisation sont démultipliés)

Tableau récapitulatif de la méthode à utiliser pour la réalisation du DPE :

	Bâtiment à usage principal d'habitation						Bâtiment ou partie de bâtiment à usage principal autre que d'habitation
	DPE pour un immeuble ou une maison individuelle		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel quand un DPE a été réalisé à l'immeuble	DPE non réalisé à l'immeuble			
				Appartement avec systèmes individuels de chauffage et de production d'ECS ou collectifs et équipés comptages individuels		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel	
	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948			
Calcul conventionnel		X			X		
Utilisation des factures	X		A partir du DPE à l'immeuble	X		X	X

Pour plus d'informations :
www.developpement-durable.gouv.fr rubrique performance énergétique
www.ademe.fr